

JEANNE MANCE PROCLAMÉE VÉNÉRABLE

KEVIN COHALAN

LE 7 NOVEMBRE 2014, le pape François a signé un décret reconnaissant les « vertus héroïques » de Jeanne Mance (1606-1673) et autorisant de ce fait la proclamation de cette dernière « Vénérable » : il s'agit de la première de trois étapes menant, miracles à l'appui, vers une éventuelle béatification puis canonisation. La cofondatrice de Montréal et fondatrice de l'Hôtel-Dieu pourrait prendre place aux côtés de Marguerite Bourgeoys, Marguerite d'Youville, Kateri Tekakwitha et Frère André, saint et saintes de Montréal.

LE DOSSIER, ou *positio*, soumis à

la Congrégation de la cause des saints à Rome, en 1995, est l'œuvre de Dom Guy-Marie Oury (1929-2000), renommé historien de la Nouvelle-France et moine bénédictin de Solesmes. Dom Oury a écrit *Jeanne Mance et le rêve de M. de la Dauversière*, l'une des meilleures biographies de notre héroïne — toujours disponible au Musée des Hospitalières, avenue des Pins. La dépouille mortelle de Jeanne Mance repose dans la crypte de la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Le Centre Jeanne-Mance, sous la direction de sœur Thérèse Payer, r.h.s.j., est responsable de la promotion de sa cause.



Portrait de Jeanne Mance attribué à sœur Alexandrine Paré, r.h.s.j., fin 19e siècle Collection des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph